

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 18 AVRIL 2014

\_#\_#\_#\_#\_#\_#\_#\_#\_#\_#

PRESENTS: Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie HARS, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Nicole BOILEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Isabelle FIDALGO, Chloé BORYSKO, Manuela CHARTIER, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU, Messieurs Vincent CALVO, Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THENAULT, René MARMISSOLLE, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Emmanuel THELLIEZ, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Marc BRYNHOLE, Thierry MONTALIEU, Dominique DESSAGNES.

Absent représenté : Daniel GAUGAIN donne pouvoir à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

1.1 Constitution des commissions municipales.

Vote favorable à l'unanimité et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), pour autoriser le Conseil Municipal à créer les 7 commissions municipales permanentes composées au maximum de 8 membres chacune suivantes :

Commission « Enfance, jeunesse et vie scolaire » composée de 8 conseillers

Commission « Urbanisme et travaux » composée de 8 conseillers

Commission « Social, santé et personnes âgées » composée de 8 conseillers

Commission « Finances, commerces et activité économique » composée de 8 conseillers

Commission « Développement durable, mobilité et transports » composée de 8 conseillers

Commission « Vie associative et sportive » composée de 8 conseillers

Commission « Culture et manifestations locales » composée de 8 conseillers

1.2 Désignation des membres des commissions municipales.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, et pour désigner les Conseillers municipaux suivants, pour siéger aux différentes commissions :

Commission « Enfance, jeunesse et vie scolaire » composée de 8 conseillers

Mmes Stéphanie HARS. Géraldine VINCENT, Marion CHERRIER, Chloé BORYSKO, Isabelle FIDALGO. Stéphanie AUGENDRE MENARD, Sylvie BRETON. Mrs Dominique DESSAGNES.

#### Commission « Urbanisme et travaux » composée de 8 conseillers

Mme Véronique DALLEAU

Mrs Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Daniel GAUGAIN, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU.

#### Commission « Social, santé et personnes âgées » composée de 8 conseillers

Mmes Stéphanie AUGENDRE MENARD, Stéphanie HARS, Frédérique de LIGNIÈRES, Isabelle FIDALGO, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU.

Mrs René MARMISSOLLE, Emmanuel THELLIEZ.

### Commission « Finances, commerces et activité économique » composée de 8 conseillers

Mme Géraldine VINCENT

Mrs Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT, Thierry MONTALIEU.

### Commission « Développement durable, mobilité et transports » composée de 8 conseillers

Mmes Véronique DALLEAU, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Nicole BOILEAU, Sylvie BRETON, Colette ROUSSEAU

Mrs Pierre LUQUET, Dominique THÉNAULT.

# Commission « Vie associative et sportive » composée de 8 conseillers

Mmes Linda RAULT, Manuela CHARTIER.

Mrs Jean-Noël MOINE, Vincent CALVO, Stéphane CHOUIN, René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Dominique DESSAGNES.

# Commission « Culture et manifestations locales » composée de 8 conseillers

Mmes Nicole BOILEAU, Frédérique de LIGNIÈRES, Chloé BORYSKO

Mrs Jean-Noël MOINE, Emmanuel THELLIEZ, Vincent CALVO, Marc BRYNHOLE, Dominique DESSAGNES.

#### 1.3 Création d'un comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines.

Vote favorable à l'unanimité pour la création d'un comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines.

Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Municipal à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations auprès des Etablissements publics et des associations (points 1.4 et 1.6 à 1.20) suivantes :

# 1.4 Désignation des représentants au comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner Mesdames Nicole BOILEAU et Isabelle FIDALGO, en qualité de représentants, au comité consultatif en charge des marchés et fêtes foraines.

#### 1.5 Détermination du nombre d'administrateurs siégeant au CCAS.

Vote favorable à l'unanimité pour fixer le nombre d'administrateurs à : 16, soit 8 administrateurs élus et, à parité, 8 administrateurs issus de la société civile.

#### 1.6 Désignation des administrateurs issus du Conseil municipal siégeant au CCAS.

Vote favorable à l'unanimité pour désigner le nombre des membres à élire et de déclarer élus membres du Conseil d'Administration du CCAS les Conseillers municipaux suivants :

<u>Mesdames</u> Stéphanie AUGENDRE MENARD, Frédérique de LIGNIERES, Manuela CHARTIER, Colette ROUSSEAU.

<u>Messieurs</u> René MARMISSOLLE, Daniel GAUGAIN, Sébastien DIFRANCESCHO, Jean-François KARCZEWSKI.

#### 1.7 Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner en qualité de :

Titulaires:

Madame: Frédérique de LIGNIERES

Messieurs: Dominique THENAULT, Jean-François KARCZEWSKI, Sébastien DIFRANCESCHO,

Thierry MONTALIEU.

Suppléants:

Madame: Isabelle FIDALGO

Messieurs: Jean-Noël MOINE, Stéphane CHOUIN, Pierre LUQUET, Philippe FROMENT.

1.8 Désignation des représentants du SICALA.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

<u>Titulaire</u>: Madame le Maire, Constance de PÉLICHY <u>Suppléant</u>: Monsieur Jean-François KARCZEWSKI

1.9 Désignation des représentants du Pays Sologne Val Sud.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaires:

Madame : le Maire, Constance de PÉLICHY

**Monsieur**: Emmanuel THELLIEZ

1.10 Désignation des représentants auprès du CLAD.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaire: Madame le Maire, Constance de PÉLICHY

Suppléant: Madame Véronique DALLEAU

# 1.11 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration du Collège.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Représentant: Madame Stéphanie HARS

# 1.12 Désignation d'un représentant auprès du Conseil d'administration de l'association « SESAME AUTISME LOIRET ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

**Représentant**: Monsieur Emmanuel THELLIEZ

#### 1.13 Désignation des représentants auprès du Comité de Jumelage de La Ferté Saint-Aubin.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

<u>Titulaires</u>: Mesdames Nicole BOILEAU et Frédérique de LIGNIÈRES

# 1.14 Désignation des représentants auprès du Conseil d'administration de l'Harmonie Municipale.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaires: Mesdames Nicole BOILEAU et Chloé BORYSKO

1.15 Désignation des représentants auprès du Comité des fêtes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaires: Mesdames Chloé BORYSKO et Linda RAULT.

1.16 Désignation des représentants auprès de l'Amicale du personnel.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaires:

Madame: Géraldine VINCENT Monsieur: Vincent CALVO.

1.17 Désignation des représentants auprès de la CLI.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

<u>Titulaire</u>: Monsieur Jean-François KARCZEWSKI <u>Suppléant</u>: Monsieur René MARMISSOLLE

1.18 Désignation des représentants auprès de l'EPFL.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaire: Madame le Maire, Constance de PÉLICHY

Suppléant: Monsieur Christophe BONNET

1.19 Désignation d'un correspondant défense.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaire: Monsieur Daniel GAUGAIN

1.20 Désignation d'un représentant auprès de l'association de soins à domicile Nord Sologne.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et 7 abstentions (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), de désigner en qualité de :

Titulaire: Madame Stéphanie HARS.

1.21 Délégations du Conseil municipal à Madame le Maire.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que Madame le Maire est chargée par délégation du Conseil Municipal prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat des délégations suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
- Fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT pour les

marchés de fourniture et services, et à 200 000 € pour les marchés de travaux. Le Conseil municipal restera compétent au-delà de ces limites.

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans:
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire; et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code; sur l'ensemble des zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) conformément aux dispositions définies par le Conseil municipal;
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre;
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme (droit de préemption sur les biens vendus par l'Etat ou l'un de ses établissements publics, dans le cadre du droit de préemption urbain);
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** par ailleurs qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement de Madame le Maire, il est fait application des dispositions de l'article L. 2122-17 du CGCT : dans le cadre du remplacement du Maire, délégation est provisoirement donnée à un adjoint, dans l'ordre des nominations, pour prendre l'ensemble des décisions normalement déléguées à Madame le Maire.

**AUTORISE** Madame le Maire à donner délégation au Directeur général des services, et en son absence au Directeur général adjoint, pour engager toute dépense d'un montant unitaire inférieur à 3 000 € HT, au titre du 4°) de la liste des délégations.

# 1.22 Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, et 7 votes contre (Mrs Philippe Froment, Marc Brynhole, Thierry Montalieu, Dominique Dessagnes et Mmes Manuela Chartier, Sylvie Breton et Colette Rousseau), décide :

 avec effet au 4 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
De 3 500 à 9 999	53,45 % de l'indice 1015

 avec effet au 4 avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
De 3 500 à 9 999	17,80 % de l'indice 1015

 à la date d'arrêté de délégation, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions pour les Conseillers municipaux délégués à :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1015
De 3 500 à 9 999	17,80 % de l'indice 1015

#### 1.23 Formation des élus.

Vote favorable à l'unanimité, pour adopter les orientations en matière de formation des élus décrites ci-dessous :

- L'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences,
- Les fondamentaux de l'action publique locale,
- Les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions,
- L'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou règlementaires intervenues ou à venir.

La somme de 3 000 € est adoptée et inscrite au budget primitif 2014 pour la formation des élus.

1.24 Fixation de l'indemnité de Conseil du receveur municipal.

Vote favorable à l'unanimité, pour décider d'attribuer à Monsieur le Receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

La Ferté St-Aubin, le 22 avril 2014

Le Maire Constance de Pélichy